

## **Financement des formations par le FIF PL pour les psychologues, psychothérapeutes, psychanalystes en libéral**



Les psychologues qui exercent une activité professionnelle en libéral peuvent bénéficier d'une aide au financement de leurs formations en sollicitant le **FIF PL** (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux). La prise en charge des formations par le **FIF PL** concernant les psychologues, psychothérapeutes et psychanalystes est plafonnée à 180 euros par jour de formation et limitée à 550 euros par an et par professionnel. Toutes les démarches auprès du **FIF PL** peuvent se faire par internet sur le site du **FIF PL** (saisie de la demande et des pièces justificatives).

Après avoir effectué une demande d'inscription à titre professionnel, pour bénéficier d'une prise en charge par le **FIF PL**, il faut :

- créer votre espace adhérent sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- saisir une demande de prise en charge préalable pour laquelle vous aurez besoin des informations suivantes :

- Dans la section « organisme de formation »
  - raison sociale : APPEA
  - numéro de déclaration d'activité : 11921883792
  - numéro SIRET : 53970865100028
  - adresse : 19 rue Damesme 75013 Paris
- Dans la section « action de formation »
  - nombre total d'heures de formation : 14 (pour les formations de 2 jours) ou 21 (pour les formations de 3 jours)
- Dans la section pièce à fournir
  - votre RIB
  - une attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution (que l'on obtient sur [net-entreprise.fr](http://net-entreprise.fr))\*
  - un programme détaillé de la formation (à télécharger sur APPEA.org ou à demander par e-mail [contact@appea.org](mailto:contact@appea.org))
  - un devis ou une convention de formation (à demander par e-mail [contact@appea.org](mailto:contact@appea.org))
  - une attestation de présence ou de règlement (cette dernière sera délivrée par l'APPEA après la formation)

\* pour l'obtention de cette attestation, connectez-vous sur [net-entreprise.fr](http://net-entreprise.fr), allez dans la rubrique « échanges avec mon URSSAF » puis dans la rubrique « mes attestations ».